

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 15/pfu/183765
Réf DMS : 2234-0062/02/2007-306 PR
Réf CRMS : AVL/KD/SBK-3.6/s.419
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Chaumontel, 5-7. Parc Walckiers.
Chapelle de l'Institut de la Sainte-Famille : restauration des balustrades.
Avis conforme (*Dossier traité par Mme V. Henry – DU et Mme F. Boelens - DMS*)

En réponse à votre lettre du 27 août 2007, en référence, reçue le 3 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 septembre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable.

La totalité de la chapelle et du château de l'Institut de la Sainte-Famille, ainsi que les façades, les toitures et le mobilier fixe par destination situé au rez-de-chaussée du bâtiment de liaison sont classés comme ensemble.

La chapelle néo-gothique a été élevée d'après les plans de l'architecte E. Collès entre 1895 et 1896, co-fondateur des écoles Saint-Luc à Bruxelles en 1882.

La demande porte sur la restauration des balustrades des façades latérales de la chapelle. Il s'agit d'une intervention très ponctuelle limitée aux balustrades en petit granit. L'entretien des corniches mentionné dans l'intitulé de la demande ne fait pas partie du présent dossier.

Les balustrades présentent divers types de dégradation courants pour du petit granit et pour une construction de cet âge, entraînant des problèmes de stabilité et la chute de certaines pierres dans la cour.

Les méthodes d'intervention suivent les recommandations formulées dans le rapport de l'Institut royal du Patrimoine artistique (visite du 12/06/2006).

Pathologies :

- La principale pathologie consiste en une perte superficielle de matériau due en grande partie à l'érosion des stylolithes (joints irréguliers dans le banc et constitués principalement d'argiles à fraction carbonatée et de matière organiques).
- Des fissures mécaniques apparaissent sur toute la largeur de la main courante.
- Des efflorescences biologiques (essentiellement de type algues) se sont développées sur une grande partie de la balustrade.
- L'ensemble des joints se sont érodés et n'existent plus du tout à certains endroits.

Méthodes de restauration :

- Parmi les méthodes proposées, on relève la consolidation avec ou sans brochage des pierres à réparer : collage avec une colle à pierre dont la nature et les caractéristiques doivent être soumises à l'approbation de l'architecte, colmatage des fissures mécaniques à l'aide de produits à base de résines concentrés (ex : type époxy), broches de consolidation lorsque la stabilité de l'élément le demande (soit des barres d'acier inoxydable soit des barres de fibre de verre), consolidation de l'épiderme.
- Une autre intervention consiste à réparer des pierres endommagées avec des fragments, ou des zones désagrégées ou pulvérulentes (renforcées au moyen de broches si nécessaire), au mortier (reconstitution du profil des pierres présentant localement des éclats, épaufrures, cavités, érosion au niveau de joints stylolithiques et fissures environnantes).

Les pierres provenant du démantèlement ou détachées sont éventuellement réutilisées et/ou réutilisées à leur place d'origine.

Les ancrages neufs ou à renouveler sont généralement constitués d'éléments en acier inoxydable scellé au plomb, dans les formes, les dimensions et la mise en œuvre des éléments à remplacer.

- Si l'état de la pierre est jugé trop dégradé, la pierre sera complètement remplacée. Pour les ouvrages de restauration par restitution aux endroits où les éléments anciens ont complètement disparu, un échantillon de 10x10 sera soumis pour chaque variété de pierre proposée (calcaire de l'étage tournoisien, système carbonifère du bassin de Soignies).

- Concernant le nettoyage définitif, la projection de sable sec ou humide est proscrite. Le gommage des mousses, salissures ou croûtes se fera au moyen de l'application d'un biocide. Des essais préalables seront effectués in situ.

- Les joints sont constitués de chaux aérienne naturelle sauf au niveau des joints horizontaux de la main courante où la chaux aérienne sera remplacée par de la chaux hydraulique.

La couleur des joints sera décidée sur place après examen des essais.

En conclusion, comme la DMS, la CRMS n'a pas de remarque particulière à formuler sur la proposition de restauration telle que décrite dans le cahier des charges et localisée dans les plans. Elle émet donc un avis favorable et demande que la DMS soit associée aux essais.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Fr. Boelens).

J. DEGRYSE

Président